

B73 Economie alpestre

Conditions préalables	Le module est ouvert à toute personne bénéficiant d'un niveau de compétence équivalent au CFC d'agriculteur et pouvant se prévaloir, en outre, de pratique agricole.
Objectifs	<p>Les participants/tes au module sont capables d'analyser, évaluer, planifier et optimiser les techniques de production d'une exploitation alpestre concernant les résultats économiques, en tenant compte des conditions naturelles, l'intérêt pour la protection de la nature, du patrimoine et du tourisme.</p> <p>Ils/Elles sont capables de :</p> <ul style="list-style-type: none">• Apprécier les principaux types de végétation, entreprendre une exploitation herbagère différenciée, adaptée au site et proposer une technique de pâture propice à l'alpage.• Adapter l'estivage en fonction de l'espèce animale et prendre les mesures pour le maintien de la santé du troupeau.• Évaluer l'utilité des accès et des bâtiments.• Gérer correctement les alpages.• Évaluer les règlements des alpages et s'adapter à de nouvelles situations. <p>Prendre en compte l'importance de l'économie alpestre pour le tourisme, les préoccupations des protecteurs de la nature et du patrimoine ainsi que la fonction protectrice de la forêt.</p>
Contenu	Types de végétation – exploitation différenciée des alpages – technique de pâture – santé des animaux – étables alpestres – accès – approvisionnement en eau et énergie – chalets conformes – gestion des alpages – prescriptions d'estivage – règlements d'alpage – économie alpestre et tourisme – protection de la nature et du patrimoine - forêt protectrice.
Niveau	Brevet fédéral d'agriculteur
Forme et durée	15 heures de cours et visites 10 heures de travail personnel.
Evaluation	Examen oral (1 h) sous forme de tournée d'alpage.
Reconnaissance	Module capitalisable pour l'obtention du brevet fédéral d'agriculteur.
Prestataires	Centres de formation agricole
Validité pour le brevet	5 ans après l'évaluation du module
Adaptation des objectifs	Adaptation selon nécessité.

Objectifs détaillés

	Au terme du module, l'apprenant(e) est capable de :	Cpro	Cmét	Cper	Csoc
1.	reconnaître les principaux types de végétation et en déduire les particularités de la station et le mode d'exploitation (C3)	X	X		
2.	expliquer les soins aux pâturages et la lutte contre les adventices (C2)	X			
3.	décrire le principe d'une exploitation herbagère différenciée, conforme à la situation de l'alpage (C2)	X			
4.	planifier la fumure (C4)	X	X	X	
5.	commenter les exigences des animaux pour la pâture, les systèmes de stabulation (C2)	X			
6.	expliquer les mesures propres à la santé du troupeau(C2)	X			
7.	évaluer la fonctionnalité des accès et des bâtiments (C6)	X	X	X	
8.	analyser l'utilité de l'approvisionnement en eau et en énergie (C4)	X	X	X	
9.	décrire la conduite d'une comptabilité alpestre simple (C2)	X			
10.	analyser les comptes avec le personnel d'alpage et les autres partenaires (C4)	X	X	X	X
11.	décrire l'engagement et la conduite du personnel (C2)	X			
12.	planifier et organiser les travaux en commun (C4)	X	X	X	X
13.	décrire les prescriptions d'élevage (C2)	X			
14.	étudier la réglementation des alpages et s'adapter aux nouvelles situations C4)	X	X	X	X
15.	expliquer l'importance des alpages pour le tourisme, décrire les préoccupations des protecteurs de la nature et du patrimoine dans les régions d'estivage et commenter la fonction protectrice de la forêt (C2)	X			